



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 7^e jour d'août deux mille vingt-trois à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents :

- M. Martin Côté, maire
- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est aussi présent : M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 12. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023
4. Acceptation des comptes du mois de juillet 2023
5. Résolution 2023-08-07-01
6. Varia
7. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023

Il est proposé par Luc Tanguay, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2023 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 juillet 2023 pour un montant de 36 415,30 \$; Ces comptes ont été acquittés par le directeur général par intérim, et moi, Sylvain Roy, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.
M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

5. Résolution 2023-08-07-01 concernant un emprunt temporaire

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé le règlement d'emprunt temporaire 2023-06-23-01 de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz le 20 juillet 2023;

Considérant que Desjardins, via la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre, offre ses services pour débiter – créditer cet emprunt temporaire;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Martin Côté, maire, représentant de la Municipalité pour signer tout document afférent à cet emprunt temporaire auprès de Desjardins.

6. Varia

Sébastien L'Écuyer nous informe qu'il y aura un lancement de livre et une ouverture officielle de la bibliothèque le 17 août prochain.

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.